



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001098879		1ere Gachée : 08:03 (1)		Date : 06/07/2026 012607019291		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3				Réf. commande(2) : 02.32.97.55.00		Véhicule : FV841QR	
Client : THIBAUT ENT THIBAUT MACONNERIE BETON ARME FOUCARMONT 76340 BLANGY/BRESLE				Chantier : GRANDVILLI GRANDVILLERS LIN2000		Chauffeur : CYRIL MERCIER	
						Transport :	
						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 48.00 m3 Quantite Restante : 40.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
Code Formule 829S4		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (	
						Classe chlorure 0.40 %	
						Consistance(7) S4 (160 à 210 mm)	
						Dmax 22.4	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 273		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S4 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
S4				SPHRE 3000 0.7 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non